



**GRÈVE À PARTIR DU 05 DÉCEMBRE 2019**

# APPEL À LA GRÈVE GESTIONNAIRES DE MOYENS !

**A partir du 5 décembre, les cheminots sont appelés à se mobiliser contre le projet des retraites mais aussi contre la réforme mise en place par la direction et le gouvernement.**

**La politique de l'entreprise va avoir de fortes conséquences sur l'emploi, la rémunération et le parcours professionnel des gestionnaires de moyens.**

**Créée en 1999 au sein de la Filière Traction, la spécialité GM n'a jamais réellement bénéficié d'un parcours professionnel qualifiant.**

## Emploi/conditions de travail

- La CGT revendique des emplois en nombre suffisant dans tous les bureaux de commande pour améliorer les conditions de travail, notamment lors de pics de charge et lors de la préparation et l'adaptation des roulements en fonction des effectifs disponibles. Ce gros travail de préparation, d'adaptation réalisé en commun et en amont avec les services de conception, permet de désamorcer des situations.
- Depuis la création de cette spécialité, les effectifs ont été en hausse jusqu'en 2018. Désormais, la diminution des effectifs sera la règle avec la politique annoncée de la direction.
- Il est inadmissible que la direction recrute des gestionnaires de moyens à la qualification D. La direction abaisse la rémunération du poste, tout en maintenant le même niveau de responsabilités sans reconnaître les compétences. Ce recrutement ralentit le déroulement de carrière des qualifications E jusqu'à H.
- Pour tous les gestionnaires de moyens devant effectuer des relèves, la CGT revendique l'alimentation du compteur TC (Temps Compensé) de 20 minutes par journée de service graphiquée sur le roulement pour compenser le temps de remise de service non compris, actuellement, dans le temps de travail.

## Parcours professionnel/déroulement de carrière

- Depuis 1999, les cheminots de la spécialité GM n'ont jamais bénéficié d'un réel parcours professionnel. Les différents changements de poste se font selon les volontés des cadres dirigeants qui ne prennent pas forcément en compte l'expérience acquise. Ainsi, le parcours professionnel est différent d'une UP, d'un ET à un autre. La CGT revendique la mise en place d'un réel parcours professionnel qualifiant reconnaissant l'expérience acquise, les formations, la progression des qualifications et la technicité des gestionnaires de moyens.
- Pour le déroulement de carrière, la politique de la direction "Trajectoire GM" vise à former un salarié à son futur poste de travail et non à l'ensemble des métiers de la filière. De ce fait, la formation est bien insuffisante par rapport aux besoins réels. La CGT est fortement intervenue contre la mise en place de ce projet néfaste pour les salariés dans les instances représentatives du personnel.



- De plus, la fin du recrutement au statut prévue à la fin de l'année 2019 va scléroser le peu de déroulement de carrière.
- Pour la CGT, les salariés embauchés à la qualification D doivent avec leur expérience professionnelle acquise dérouler sur la qualification E sans passer l'examen.
- La place des gestionnaires de moyens doit être réaffirmée au sein de la traction. La pyramide hiérarchique doit être la suivante : E= 50% de l'effectif, F = 25% de l'effectif, G = 15% de l'effectif et H = 10% de l'effectif.

### **Rémunération**

- Comme l'ensemble des cheminots, les gestionnaires de moyens subissent le gel des salaires pour la cinquième année consécutive. A cela s'ajoutent la plus basse prime de travail (code 72) et les éléments variables de solde (EVS) qui n'ont pas été revalorisés.

**La CGT revendique la revalorisation de la prime de travail au niveau national au même niveau du code 9, soit une augmentation d'environ 110€.**

*A titre de comparaison, les opérateurs de commande des CPST dans les ECT perçoivent la prime "code 25" environ 70€ de plus que les gestionnaires de moyens dans les établissements ou dans les centres opérationnels.*

- **La CGT revendique également le paiement de l'indemnité de saisie** pour l'ensemble des gestionnaires de moyens. Cette rétribution est pleinement justifiée du fait du travail essentiellement sur un poste informatique.

### **Avenir des bureaux de commande et du métier**

L'éclatement des établissements traction en plusieurs directions de ligne ou le rattachement des UP Voyages par axe vont avoir pour conséquence la centralisation des bureaux de commande. Selon les sites, les mêmes opérateurs vont devoir gérer les contrôleurs et les conducteurs voire les agents d'escale.

Cela ne va pas se faire sans poser bon nombre de problèmes. L'application de l'accord collectif est le même pour tous les agents mais les accords locaux et habitudes de travail sont différents selon les sites. Les tensions vont s'amplifier au fil du temps. La mise en place des plateformes va entraîner une baisse des effectifs.

Ces restructurations vont avoir un impact direct sur les plages d'ouverture des bureaux de commande.

**La CGT revendique le renforcement des bureaux de commande dans les UP ou sur les résidences en termes d'emploi.**

Dans les prochaines années, un nouvel outil informatique va être mis en place en remplacement de tous les outils actuels (PACIFIC, CARAÏBES, ...). Ce logiciel, aux différents noms selon les activités, a pour objectif de restreindre les affectations quotidiennes des rames et des salariés. Il doit permettre d'organiser la production et doit servir d'outil de conception. La direction compte donc réduire les coûts des opérations tout en augmentant l'offre de service.

**Pour la CGT, cet outil entraînerait des suppressions d'emplois massives et une déqualification du métier de gestionnaire de moyens sans une réponse aux besoins des gestionnaires de moyens et du Service Public.**

**Le métier de gestionnaire de moyens doit être reconnu  
comme tel dans la future CCN.**

**Pour gagner de bonnes conditions de travail et une revalorisation  
de la rémunération, rejoins la grève unitaire. Pose ta D2I !**

**TOUS ENSEMBLE le 5 décembre !**